Terrasse non sécurisée

Par bubulle06

notre terrasse est dans le vide, nous avons 2 enfants. ça fait 2 mois et le constructeur ne fait rien. Que pouvons nous faire?
Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par bubulle06

Bonjour

Pas de changement. cela fera un an en septembre que nous avons signé la réception provisoire. Nous désespérons.
Cordialement

Par jury34

Qu'entendez-vous par "notre terrasse est dans le vide"?

Le constructeur n'a pas respecté ses obligations contractuelles par rapport à ce qui était prévu au contrat?

Très cordialement

Par bubulle06

comment puis je vous envoyer des photos?

Par jury34

Comment puis-je deviner ce que vous entendez par "terrasse dans le vide"?

Par bubulle06

Bonjour

La terrasse n'a pas de protection et la terre est en contre bas, c'est pour ça que je voulais vous montrer des photos, cordialement

---
Par jury34

Alors, concrètement, que prévoyait le contrat qui vous liait au constructeur?

Il était question qu'il y ait une rambarde?

Très cordialement

Par bubulle06

bonjour,

concrètement il devait avoir une planche d'un mètre.
cordialement

Par jury34

La procédure à suivre est la suivante: vous devez faire une mise en demeure (courrier rar) au constructeur afin de le contraindre à exécuter ses obligations contractuelles (finition de la terrasse et en l'occurrence la pose de la planche), dans un délai de huit jours (temps fixé par l'usage).

De deux choses l'une, soit il respecte ce courrier (préalable nécessaire avant l'introduction d'une demande en justice, gardez bien les justificatifs) et ses engagements, soit vous devrez saisir les juridictions compétentes (suivant le montant du litige, elles varient) pour le contraindre à remplir ses obligations (les frais d'avocat pourront vous être remboursés s'il est condamné aux dépens).

Très cordialement

Par bubulle06

Merci pour tout.

Cordialement

Par jury34

N'hésitez pas si vous avez des questions complémentaires.

Bonne chance dans vos démarches;

Très cordialement

Par bubulle06

bonjour
Les soucis continus!! Quand nous avons acheté notre villa, on nous avait promis 3 mètres de plat après la terrasse et ensuite deux planches en escalier et aujourd'hui le promoteur nous sort un profil de notre villa que nous n avions jamais eu en main qui ne correspond pas du tout à ce qui était prévu. on se sent piégé.
Que pouvons nous faire?
Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Comme je vous l'indiquais précédemment, la marche à suivre est celle-ci :

La procédure à suivre est la suivante: vous devez faire une mise en demeure (courrier rar) au constructeur afin de le contraindre à exécuter ses obligations contractuelles (finition de la terrasse et en l'occurrence la pose de la planche), dans un délai de huit jours (temps fixé par l'usage).

De deux choses l'une, soit il respecte ce courrier (préalable nécessaire avant l'introduction d'une demande en justice, gardez bien les justificatifs) et ses engagements, soit vous devrez saisir les juridictions compétentes (suivant le montant du litige, elles varient) pour le contraindre à remplir ses obligations (les frais d'avocat pourront vous être remboursés s'il est condamné aux dépens).

La mise en demeure est le préalable obligatoire (vous trouverez des modèles en ligne) qui constitue en même temps une menace de nature à dissuader les contractants malhonnêtes.

Je me tiens encore une fois à votre disposition.

Très cordialement

Par bubulle06

Bonjour

La mise en demeure est partie hier. on attend; merci

Par jury34

Bonjour,

Tenez-moi au courant à l'expiration du délai de huit jours si vous voulez.

On verra ainsi ce qu'il faut faire à ce moment-là en cas d'inexécution de la part du constructeur.

Très cordialement

Par bubulle06

Merci pour tout.
Cordialement

Par jury34

Je vous en prie.

Bonne chance et bon courage dans vos démarches.

A bientôt

Par bubulle06

Bonsoir

Les choses ont bougé, mais on craint le pire. Les travaux ont repris mais le promoteur a dit qu il ne peut pas faire le terrain comme c'était prévu. De plus hier mon mari a été voir les piquets de cloture et il a mis sont pied pour voir si ça tenait et tout est tombé et aujourd'hui le promoteur a appelé mon mari en lui disant qu' un voisin du dessus lui a dit que mon mari a arraché les piquets et l' a menacé de le frapper.
Que devons nous faire??
Cordialement

Par jury34

Comme je vous l'indiquais précédemment, la mise en demeure est le préalable indispensable.

Une fois le délai des huit jours expirés, tenez moi au courant.

Excusez moi, je me répète, mais c'est LA solution.

Je me tiens à votre disposition bien sûr.

Ne vous en faites pas, nous allons trouver une solution et je vais vous y aider.

Vous êtes dans votre droit et il n'y a aucune raison que cela se passe mal.

Tenez bon et bon courage

Bien à vous

Par bubulle06

Merci ça fait du bien.
Cordialement

Par jury34

Tenez moi au courant et soyez sûr de vous, vous êtes dans votre droit.

Bien à vous

Par bubulle06

Bonsoir,
Le promoteur nous a envoyé un recommandé en réponse du notre et il a mis des piquets pour cloturer les terrains et il dit qu il n y avait pas de planche après les terrains. Là nous refaisons un recommandé pour lui envoyer les preuves avec des photos.
cordialement

Par jury34

Bonsoir,

Mettez le une nouvelle fois en demeure d'EXECUTER CE QUI ETAIT PREVU DANS LE CONTRAT.

S'il ne s'exécute pas, il faudra entamer une procédure judiciaire.

Poursuivez en ce sens et tenez moi au courant si vous voulez ou si vous avez des questions.

Courage.

Cordialement

Par bubulle06

Bonsoir

Les choses ont avancé, mais d'une manière terrible. Mon mari a été frappé par le promoteur et il a été emmené par les pompiers à l'hopital. Mais dans quel monde vivons nous?

Par jury34

Bonjour,

effectivement, drôle de situation...

Vous avez déposé plainte?

Cordialement

Par bubulle06

bonsoir,

nous avons vu un médecin légiste et on porte plainte le 1 er aout.

Par jury34

Je n'en reviens pas...

Tenez moi au courant à la sortie du commissariat si vous voulez bien.

Bon courage dans vos démarches.

Cordialement

Par bubulle06

Bonjour,
Depuis que nous avons déposé plainte, le promoteur n'a toujours pas été entendu par les gendarmes. Et chez nous, les réserves n'ont toujours pas été levées de plus nous avons reçu les appels de fonds pour PEINTURES ACHEVEES et REMISE DES CLEFS. Ensuite un mail qui nous dit que nous serons propriétaire seulement quand nous aurons tout payé. Nous avons fait venir un huissier, nous attendons le dossier. Que pouvons nous faire de plus???
Merci

Par jury34

Bonjour,

J'ai bien peur que pour le moment, il faille attendre.

La procédure va suivre son cours et l'entrepreneur devrait être condamné.

Vous pouvez toujours prendre attache auprès du greffe de votre juridiction pour savoir où en est précisément votre

procédure.

Je reste à votre entière disposition.

Très cordialement

Par bubulle06

Bonjour,
Nous avons reçu le procès verbal de l'huissier et un mail du promoteur disant qu'il va nous demander 2% de pénalités. Que la maison nous reviendra à 450 000 ?. Hier mon mari n'a pas dormi. Devons nous payer pour les appels de fonds de peintures achevées?? Car la peinture est finie, mais elle doit être reprise à différents endroit. Que devons nous faire maintenant que nous avons le procès verbal?? On est vraiment perdus.
Cordialement

Par bubulle06

Bonjour,

S'il vous plaît une réponse, nous sommes perdus!!!

Par jury34

Bonjour,

Je crains effectivement qu'il faille payer ...

Cordialement

Par bubulle06

Bonjour, aujourd'hui, à l entrée de la résidence il y avait un papier collé qui disant que l eau sera coupée lundi 8 octobre pour impayé., alors que nous n'avons pas encore de contrat. C'est le promoteur qui n'a pas payé. Que pouvons nous faire, je lui ai envoyé un mail, mais de réponse
Merci.
Cordialement,

Par jury34

Je vous invite à vous rapprocher de la compagnie des eaux pour faire une réclamation.

Cordialement

Par bubulle06

Bonjour, je les ai appelé de suite, ils m ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire. Je pense que je vais alerter les médias.
Corfialement

Par jury34

Essayez de payer, de régulariser la situation plutôt ...

Bien à vous

Par bubulle06

Bonjour, je crois que vous n avez pas compris, nous n avons pas de compteur d eau, nous sommes sur le compteur du chantier depuis un an et le promoteur, ne nous a jamais demandé de régler quoique que ce soit en eau et maintenant on nous dit qu il y a des impayés. Comment pouvons nous payer. Pour le reste, le promoteur à promis de lever les réserves peintures et ensuite nous règlerons l appel de fond peinture
Cordialement.

Par jury34

Alors essayez simplement de régulariser la situation avec la compagnie des eaux.

Là, c'est plus de la compréhension entre vous et les intervenants que du droit qui intervient finalement.

Je me tiens bien sûr disponible.

Très cordialement